

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le dix-neuf juin à dix-neuf et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice - M. LEROUGE Christian qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Cession de la parcelle ZD 202 au profit du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Eure pour l'implantation d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Eure lui a confirmé son projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur BROGLIE. Il demande donc aux membres présents d'autoriser la cession au profit du SDIS, de la parcelle ZD 202, sise dans la Zone Artisanale de L'Arquerie, sollicitée pour l'implantation de ce nouveau centre, étant précisé que cette vente sera consentie, au titre de l'intérêt général, à l'euro symbolique et que l'acte y afférent sera dressé en la forme administrative (pas de frais de notaire).

Il rappelle que par délibération en date du 06 avril 2006, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains de cette Zone Artisanale à 4,50 €/m², déterminant ainsi la valeur vénale de la parcelle ZD 202 d'une contenance cadastrale de 0 ha 29 a 61 ca (soit 2 961 m²) à 13 324,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de consentir la vente à l'euro symbolique, au SDIS de l'Eure, de la parcelle ZD 202, sise dans la Zone Artisanale de L'Arquerie, d'une contenance cadastrale de 0 ha 29 a 61 ca et d'une valeur vénale de 13 324,50 €.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, dont l'acte de cette vente dressé en la forme administrative, au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 21 JUN 2023
et Publication ou Notification
du

le Maire

